

Ministère des Affaires Sociales
Caisse Nationale de Sécurité Sociale



APPEL D'OFFRES N°18/2017
ACQUISITION " MOBILIER DE BUREAUX "

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un marché ordinaire d'une année pour l'acquisition de mobilier de bureaux pour les besoins de ses différentes structures.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la direction des bâtiments et équipements sise au 20 Bis Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère (3^{ème} étage, Bureau N°304) et ce à compter de la parution du présent communiqué excepté les samedi et dimanche et moyennant le paiement de la somme de trente dinars (**30d,000**) en espèces.

Modalités de participation :

Les offres doivent être adressées sous peine de nullité, par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central contre récépissé au nom de monsieur le président directeur général de la CNSS, portant la mention « **Ne pas ouvrir – Appel d'offres N°18/2017 pour l'acquisition de Mobilier de Bureaux** » à l'adresse suivante : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ,49 av Taieb Mhiri – 1002 Tunis Belvédère.

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 05 décembre 2017 à 12 H** (le cachet du bureau d'ordre Central de la Caisse faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit contenir :

- les pièces administratives prévues à l'article 3 alinéa 1 du cahier d'appel d'offres.
- Un cautionnement provisoire valable pendant 120 jours à partir du jour suivant la date limite de la remise des offres d'un montant fixé pour chaque lot comme suit :

<i>N° Lot</i>	<i>Désignations des Lots</i>	<i>Montant de la caution provisoire</i>
01	Fauteuils de bureaux	3.200 dinars
02	Sièges spécifiques pour laboratoires	150 dinars

- Deux enveloppes constituées de :
 - enveloppe A portant la mention offre technique : elle doit contenir les pièces prévues à l'article 3 alinéa 2 du cahier d'appel d'offres.
 - enveloppe B portant la mention offre financière : elle doit contenir les pièces prévues à l'article 3 alinéa 3 du cahier d'appel d'offres.

- Toutes les offres parvenues après la date limite de réception des offres, le cachet du bureau d'ordre central de la CNSS faisant foi, seront considérées comme nulles et non avenues.
- Toute offre ne comportant pas la caution provisoire sera considérée comme nulle et non avenue.

L'ouverture des plis contenant les offres techniques et financières se fera en une séance unique. Elle est publique et aura lieu au siège social de la CNSS sis au 49, avenue Taieb M'hiri-Tunis Belvédère à la salle de réunion au 3^{ème} étage et ce le **mardi 05 décembre 2017 à 15H.**

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leur soumission, seront liés par leurs offres pour une période de **120 jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la remise des offres.